Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026067-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2026

Date de convocation : 11 juin 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 20

Arrivé(e) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.067

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Gaëlle LE LAN (participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.063).

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Marie-Agnès GENDRON (Pouvoir à Valérie DUVAL).

Secrétaire de séance : Laurent MAJCHRZAK

Désignation d'un(e) représentant(e) au conseil d'école

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe également à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie scolaire. Par ailleurs, son accord est nécessaire pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles et il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

Le conseil d'école est composé notamment de deux élus : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

Considérant que suite à son renouvellement, le conseil municipal doit désigner son nouveau (ou sa nouvelle) représentant(e) au conseil d'école parmi ses membres ;
Considérant que Madame Delphine NORMAND, Adjointe aux affaires scolaires, sera en charge de le représenter,
Sur proposition de la commission Scolaire -Enfance – Jeunesse, réunie le 6 mai dernier ;
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Madame Nelly COTTAIS, Conseillère Municipale pour siéger au conseil d'école.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026067-DE

Au vu de cette candidature unique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal un vote à main levée, pour procéder à cette désignation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23). Madame Nelly COTTAIS, Conseillère Municipale, est désignée pour siéger au conseil d'école.

Extrait délivré conforme, le 19 juin 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Laurent MAJCHRZAK
Mairie de Bourg-des-Comptes 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr